

Une actualité en mouvement

Nous avons volontairement laissé passer la rentrée scolaire...et son lot d'urgences... avant de vous communiquer le premier flash info de l'année 2013-2014. Nous profitons donc de cette reprise automnale après une période de congés déjà bien attendus pour vous transmettre les premières informations et éléments de réflexion sur lesquels nous voulons attirer votre attention.

- Au niveau national : La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été publiée au Journal officiel, mardi 9 juillet 2013. Entre autres, elle instaure l'ESPE : l'Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, crée le service public du numérique éducatif. Des efforts sont portés, dès cette rentrée, sur le premier degré avec la réforme des rythmes scolaires et la création de postes.

Vous trouverez le texte de loi, ses annexes et toute l'actualité qui en découle à l'adresse du site ministériel suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid73417/annee-scolaire-2013-2014-refondation-ecole-fait-rentree.html>

En voici quelques extraits :

- **Article 2** : «Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction »
- **Article 14** : «Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre »
« Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre »
- **Article 55** : « L'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel sanctionne une formation équilibrée qui ouvre la voie à la poursuite d'études supérieures et à l'insertion professionnelle. Il comporte la vérification d'un niveau de connaissances, de compétences et de culture définies par les programmes du lycée, dans des conditions fixées par décret »

- Au niveau académique :

La politique académique mise en place s'appuie naturellement sur la dynamique impulsée par le ministère. En ce sens, il a été créé une délégation académique au numérique **DAN**. L'ESPE de l'académie a été installée, elle fait partie intégrante de l'UPJV d'Amiens. Elle collabore avec le rectorat pour la prise en charge des professeurs stagiaires durant leur année de professionnalisation et propose aux étudiants les masters MEEF Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. A ces masters est associée une complète réorganisation de la formation (contenus et modalités) liée à un nouveau calendrier de passation des concours du professorat. Cette année 2013-2014 restant une année transitoire. Il faut noter également que l'alternance a fait sa pleine entrée au sein du Master 2 « Maths Sciences » depuis la rentrée 2012. Les lauréats des concours (interne, externe, professionnalisé) installés depuis la rentrée en tant que professeur stagiaire et les contractuels (étudiants ou non) admissibles au concours 2014 ayant signé un contrat d'enseignement dans vos établissements reçoivent un accompagnement spécifique sous la forme de tutorat et un accès à des actions de formation ciblées. A ce titre, certains d'entre vous ont été officiellement sollicités pour devenir conseiller pédagogique – tuteur. Nous les remercions pour leur implication sur une période délicate et pleine d'enjeux pour les candidats aux concours et pour les professeurs stagiaires. Nous savons pouvoir compter sur les équipes maths sciences au complet pour accueillir et accompagner ces collègues dans leurs pratiques dans et hors la classe.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement dans vos classes,

Les IEN Maths Sciences de l'Académie d'Amiens

La lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité nationale et académique :

Comme vous le savez, les indicateurs sur le décrochage interrogent plus particulièrement les élèves de plus de 16 ans* et à ce titre les lycées professionnels. Les élèves entrant en 2nde professionnelle ou intégrant un CAP issus des **sections d'enseignements adaptés SEGPA** sont particulièrement ciblés. Un référent décrochage a été nommé dans les établissements scolaires du 2nd degré. En termes de prévention, les réponses sont multiples, individuelles ou collectives, disciplinaires ou transversales, elles résultent généralement d'un travail réflexif dont s'empare toute une communauté éducative. **L'accompagnement personnalisé** qui prend en compte le parcours individuel de l'élève et sa déclinaison propre à chaque projet d'établissement, en sont une parfaite illustration. L'absentéisme est souvent le premier signe d'alerte du sentiment de mal être chez l'élève, d'une d'orientation mal définie et d'un d'abandon du projet de scolarité. Les personnels de la MGI devenue **MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire** participent au repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les "référents décrochage scolaire" et les "groupes de prévention du décrochage scolaire". Ils collaborent à la mise en place d'actions de prévention. C'est cependant parfois très difficile d'enrayer le mécanisme d'enfermement et de désengagement pour certains élèves. Des dispositifs pour les élèves ayant décroché du système scolaire existent : Le réseau "Formation Qualification Emploi" (FoQualE), la plateforme de suivi et d'appui (MLDS), le micro lycée à Amiens qui a ouvert ses portes fin septembre 2013....

(* un décrocheur est un jeune de plus de 16 ans ayant quitté le système éducatif sans diplôme de niveau V ou supérieur



Charte de la laïcité à l'École - Valeurs et symboles de la République

Circulaire n° 2013-144 du 6 septembre 2013

Et du côté des **MATHS SCIENCES ...**

Des rappels : Le site maths sciences de l'académie <http://maths-sciences-lp.ac-amiens.fr/> centralise un certain nombre de ressources (textes, notes, rapports) académiques et/ou nationales validées par les corps d'inspection IEN ou IGEN. Voici quelques extraits des documents les plus récents que nous vous invitons à recueillir :

- **Fiches repères pour enseigner les maths et les sciences en LP - actualisées rentrée 2013**
- **La grille commune d'évaluation - applicable dès la rentrée 2013**
- **Notes académiques sur le CCF, l'EGLS, et PFMP**
- **Document de cadrage - 3^{ème} Prépa Pro -**
- **Document Ressource - Situations favorables à l'utilisation des TIC pour l'apprentissage de concepts ou la résolution de problèmes**
-
- **La lettre TIC^Édu Mathématiques N°19 d'octobre 2013**

Les webmasters du site maths sciences, Loïc Lecardonnel et Frédéric Dechépy, peuvent répondre à vos interrogations ou problèmes techniques: loic.lecardonnel@ac-amiens.fr et frederic.dechepy@ac-amiens.fr

Les nouvelles technologies prennent une place de plus en plus importante au sein des enseignements disciplinaires.

L'ère du numérique a fait son entrée et touche désormais tous les acteurs (élèves, parents, enseignants) et tous les niveaux (du 1^{er} au 2nd degré, puis l'enseignement supérieur).

Le déploiement de nouveaux outils, de nouveaux supports dynamiques au caractère parfois ludiques ne doit pas s'effectuer au détriment de la réflexion pédagogique que tout enseignant doit entreprendre dans la préparation de ses séquences. Il apparaît de plus en plus de ressources « prêtes à l'emploi » disponibles sur internet et dans les manuels, elles représentent une manne de documentation pour l'enseignant qui doit bâtir des scénarii de formation. Il lui revient d'y associer une véritable stratégie pédagogique de formation et d'évaluation prenant en compte toutes les caractéristiques composant le groupe classe dont il a la responsabilité. Sur ce plan, nous vous encourageons à privilégier les sites « certifiés » (eduscol, edunet...) dont vous trouverez les adresses dans les « Fiches repères pour enseigner les mathématiques et les sciences physiques ».

Nouveauté 2013 : La mise en œuvre du Bzi niveau lycée (circulaire 2013-120, parue au BO N°31 du 29/08/2013)

Formation continue : L'ensemble des situations que vous avez déposées sur l'espace collaboratif Pairformance courant 2012-2013 sont actuellement étudiées en commission de relecture par les groupes de formateurs de l'académie. Il est à noter qu'un certain nombre d'entre elles ne pourront être retenues puisque ne répondant pas à la « commande ». Le travail des formateurs reste donc conséquent et monopolise la majeure partie de nos moyens PAF.

L'objectif qui était de pouvoir constituer une « banque » public d'exemples de situations favorables à l'expérimentation est néanmoins maintenu. En lien, des journées de formation présentiel seront mises en oeuvre courant fév-mars 2014.

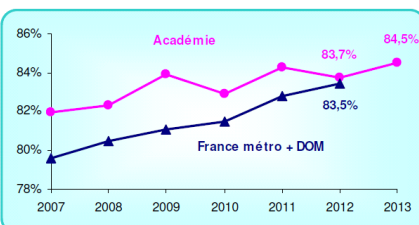
Frédéric Dechépy, PLP Maths Sciences au LP Ed Gand à Amiens qui a depuis la rentrée la coordination de la formation continue pourra répondre à vos interrogations concernant le PAF ou l'accès à PAIRFORMANCE.

Examens :

BAC PRO : Le tableau ci-dessous vous montre l'évolution des taux de réussite au bac pro sur les 10 dernières années.

Depuis la mise en place du bac pro 3 ans, le nombre de bacheliers professionnels a augmenté très significativement.

TOTAL BAC. PROFESSIONNEL	ACADEMIE		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
		PRES.	3 415	3 576	3 655	3 827	3 791	3 677	3 750	3 613	5 156	6 615	5 561
		ADMIS %	2 592	2 735	2 674	2 953	2 914	2 836	3 276	3 100	4 293	4 932	4 178
		75,9	76,5	73,2	77,2	76,9	77,1	87,4	85,8	83,3	74,6	75,1	
	FRANCE	%	75,6	76,7	74,2	77,1	78,2	76,4	87,1	86,1	83,4	77,4	78,1

CAP :

A la session 2013, le pourcentage d'admis avec 84,5 % (autour de 84% dans les 3 départements) connaît une hausse de 0,8 point par rapport à la session précédente. Et depuis 2004, les résultats académiques sont supérieurs à la moyenne nationale. Il faut souligner que le taux de réussite dans le secteur des services avec 87,1 % reste supérieur à celui du secteur de la production 82,2 %.

Actualités du Bulletin Officiel :

BO n° 23 du 6 juin 2013 - Brevet des Métiers d'Art- Programme et définition des épreuves de l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie

Equipement : Afin de pouvoir établir un état des lieux reflétant le niveau réel de l'équipement scientifique et informatique de notre académie nous vous transmettrons très prochainement une enquête à compléter en ce sens.